



MUNICIPAL
Gazette
 MUNICIPALE
 DE—OF
Montreal

Première année No. 16
 First Year
 23 Mai 1904
 May

Les abonnements sont reçus chez
 Le Trésorier de la Ville de Montréal,
 Hôtel de Ville

Les autres communications doivent
 être adressées au directeur de
 "LA GAZETTE MUNICIPALE"
 Hôtel de Ville

Forward subscriptions to
 The City Treasurer of Montreal
 City Hall

All other communications should be
 addressed to the managing-editor of
 "The Municipal Gazette"
 City Hall

Organe officiel de la Corporation Official organ of the Corporation
 de la Ville de Montréal of the City of Montreal
 CANADA

TELEPHONE : MAIN 4240 •

Paraît le lundi matin
 Published every Monday
 morning
 Abonnements \$4 par an
 Subscriptions \$4 a year
 Payables d'avance
 Payable in advance

RAPPORTS ANNUELS

ANNUAL REPORTS

DE L'INSPECTEUR DES EDIFICES, POUR
 L'EXERCICE 1903.

OF THE BUILDING INSPECTOR FOR THE
 YEAR 1903.

Montréal, Février 1904.

Montreal, February, 1904.

M. le Président et MM. les Membres de la Commission des
 Incendies et de l'Eclairage.

To the chairman and members of the Fire and Light Com-
 mittee.

Messieurs,
 Conformément aux disposition du règlement No 260, con-
 cernant la construction, la réparation, la modification et l'ins-
 pection des édifices, j'ai l'honneur de vous soumettre mon
 troisième rapport annuel sur le service et les travaux du dé-
 partement de l'Inspection des Bâtiments durant l'année 1903.
 Je constate avec plaisir que, durant l'année écoulée, il s'est
 construit un plus grand nombre d'édifices qu'il ne s'en est
 jamais érigé depuis que ce département existe; il me fait
 aussi plaisir de voir que l'on s'applique de plus en plus à
 construire de la meilleure manière possible, et le fait qu'une
 seule plainte pour infraction a été portée en Cour du Re-
 corder, durant l'année, indique une importante tendance à
 vouloir observer plus attentivement les clauses des règle-
 ments concernant la construction.
 La nomination d'un assistant-inspecteur, en mai 1903, ne
 doit pas être étrangère à cet état de choses, M. H.-E. Leves-
 que visite régulièrement deux ou trois chaque semaine les
 constructions en voie d'érection ou de réparation, fait les ins-
 pections sur les nombreuses plaintes faites au bureau, et se
 charge d'une partie des écritures du bureau.
 Le registre des permis indique que, durant l'année 1903, il
 a été émis 581 permis pour bâtiments nouveaux d'une valeur
 de \$3,397,741, et 429 permis de réparations au montant de
 \$550,992. La Ville a fait ériger divers bâtiments publics, ca-
 sernes de pompiers, bains publics, etc., pour une valeur de
 \$145,863; ce qui fait que, durant cette année, il a été dépensé,
 pour la construction, un montant total de \$4,094,596, contre
 \$3,089,734, l'année précédente, donnant un surplus de \$1,-
 004,862 en faveur de l'année 1903.

Gentlemen:—
 Pursuant to the provisions of by-law No. 260, concerning
 the construction, repair, alteration and inspection of build-
 ings, I beg to submit my third annual report upon the service
 and work performed by the Building Inspector's Depart-
 ment during the year 1903.

It affords me great pleasure to be able to state that a
 greater number of buildings have been erected during the
 past year than have since the creation of this department. I
 am glad to say that those who build do so in the more sub-
 stantial manner and the fact that one complaint only was
 made before the Recorder during the year, for violating the
 by-law, shows a tendency to pay more attention in observing
 the by-laws concerning construction.

This state of things fully justifies the appointment of an
 assistant inspector. Mr. H. E. Lévesque, visits the buildings
 in course of construction or repair, twice or three times a
 week, investigates the numerous complaints made to the
 office and does almost all his writing in the office.

Five hundred and eighty one (581) permits for new
 buildings were registered during 1903, representing \$3,397,741
 in value, and 429 permits for repairs to the amount of \$550,-
 992. The City erected several public buildings, among which
 may be mentioned fire stations, public baths, etc., the cost
 of which amounted to \$145,863, so that a total of \$4,094,596
 for building purposes, was expended during the year, against
 \$3,089,734 for the preceding year, thus giving a surplus of
 \$1,004,862 over last year.

The statements hereunto annexed indicate, in detail, the
 class and number of buildings erected and repaired.

This year I paid particular attention to public buildings,
 taking into consideration public safety and the guarding
 against accidents in case of fire or panic. The Chief Inspec-
 tor of Public Buildings of the Province of Quebec, Mr. Louis
 Guyon, who, himself, has to see to public safety, is ever
 ready to make me acquainted with his work, so that our
 work may not clash, and I am happy to state the results are
 most satisfactory.

We have this year, had fire escapes (metallic balconies
 and stairways and incumbustible tubular fire-escapes) at-
 tached to several public buildings, such as hotels, convents,
 factories, etc.

Considering the steady increase in population and build-
 ing operations, I must renew again this year my request for
 the appointment of an electric wire, elevator and fire-escape
 inspector.

By-laws in connection with the above services were
 adopted by the City Council on the 4th of February, 1902.

Les tableaux annexés à ce rapport indiquent d'une façon
 détaillée la classe et la quantité des bâtiments érigés et ré-
 parés.
 Durant l'année 1903, j'ai donné une attention toute spé-
 ciale aux édifices publics, en vue de protéger le public contre
 les accidents en cas d'incendie ou de panique, l'inspecteur en
 chef du bureau des Inspecteurs des Edifices publics pour la
 Province de Québec, M. Louis Guyon, qui, lui aussi, a à voir
 à la sécurité du public, se fait un plaisir de me mettre au
 courant de ce qu'il fait, comme je le fais moi-même, afin
 qu'il n'y ait pas de conflit entre nous, et je suis heureux de
 constater les résultats les plus satisfaisants.
 Nous avons, cette année, fait poser des appareils de sau-
 vetage en cas d'incendie, (balcons et escaliers en métal et
 appareils tubulaires en toile non-enflammable) à plusieurs
 édifices publics, hôtels, convents, manufactures, etc.
 En vue de l'augmentation constante de la population et de
 la construction, je renouvellerai encore cette année ma re-
 quête pour la nomination d'un inspecteur de fils électriques,
 d'ascenseurs et d'appareils de sauvetage.
 Les règlements pour ces services ont été adoptés par le
 Conseil de Ville le 4 février 1902, et ils sont en vigueur